



Procès-verbal

Bureau Directeur du 25 mars 2016

Présents : DELPLANQUE Joël, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SCARSI Claude, BAUDE Pascal.

Assistent : BANA Philippe, BIOJOUT Marie-Christine, GARCIA François, GODARD Michel, PERRUCHET Claude, ONESTA Claude, BOURGEGAS Pascal, BARADAT Éric, DEBAT Stéphane, GAILLARD Thierry, JACQUET Michel, PRADIER Grégory.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 9 h 00 au siège de la FFHB à Gentilly (Péri).

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 26 février 2016.

Joël DELPLANQUE rappelle sa volonté de réunir en un même lieu le bureau fédéral et la DTN. Il s'agit de construire le projet fédéral en cohérence avec les directives techniques. Un premier échange avait eu lieu à Clermont-Ferrand dont les thématiques avaient eu comme entrée les questions budgétaires et celles relatives à la réforme territoriale. Il s'agit d'en assurer la continuité face à un calendrier très dense : Mondial masculin 2017, Euro féminin 2018, réformes territoriales à partir de 2017 et Maison du Handball en 2018-2019. Les impacts structurels de ces événements auront une conséquence sur le fonctionnement même de la fédération. Sous couvert des résultats des élections de l'an prochain, il propose que cette réunion serve de socle à l'élaboration de ce projet commun, quelles que soient les personnes qui le porteront.

A partir de cela des questions ou sujets se posent :

1. Quels schémas actuels vont survivre par rapport à des nouvelles régions plus hétérogènes ?
2. Nos organisations devront être revisitées avec une évaluation indispensable des dispositifs que l'on met en place ?
3. Comment différencier les secteurs masculin et féminin et pourquoi ?
4. Une révision des dispositifs de formation avec une architecture plus adaptée aux demandes sera évidemment nécessaire ;
5. Le concept plus général de la notion de développement de l'activité sera à reconstruire avec les régions ;
6. Les statuts des CTS, depuis la loi du 27/11/2015, seront à préciser par rapport aux missions et aux interventions de ces cadres d'Etat ;
7. La professionnalisation de l'arbitrage doit se construire dans la durée avec l'optimisation des ressources mises à la disposition de l'ensemble des différents partenaires du handball ;
8. Les ressources publiques et privées doivent faire partie de nos réflexions ;
9. Les Jeux Olympiques à Paris en 2024 sont en enjeu majeur à intégrer dans nos projets.

Il est évident que la prochaine olympiade sera une olympiade de transition transgénérationnelle où la négociation avec le secteur professionnel, y compris celui de la LFH, la problématique de la communication interne à la FFHB doivent être posées et résolues pour gommer les zones de frottement qui polluent notre quotidien, le pacte de développement sera marqué par la volonté de co-construction avec la nécessaire prise en compte de l'économie pour chacun de ces dossiers.

Joël DELPLANQUE tient à ce que ces bureaux directeurs conjoints avec la DTN soient plus réguliers et soient un lieu d'échanges pour concourir à la vision commune.

Alain JOURDAN exprime à son tour le besoin d'unité dans le discours et dans l'action pour poursuivre la cohérence affichée lors des séminaires qui ont jalonné l'olympiade qui se termine au titre de la « politique territoriale », voulue par une large majorité des élus fédéraux, des instances régionales et départementales, auxquels ont été associés de manière très efficace les cadres d'Etat et des salariés des structures fédérales.

Dans la continuité des propos de Joël DELPLANQUE et d'Alain JOURDAN, le bureau directeur élargi le débat aux problématiques auxquelles est confrontée la Fédération, notamment les différents projets en cours et les enjeux liés à leurs multiplicités.

Philippe BANA présente les enjeux stratégiques régionaux dus à la réforme régionale et la démarche introspective, entamée à la DTN, pour une mise en mouvement des dispositifs afférents. La mobilisation, autour de l'ETR, est un enjeu de cette échéance. Il s'agit aujourd'hui d'y intégrer de manière plus régulière les enjeux économiques. Il s'agit de s'adapter, se moderniser, et de renouveler les procédures notamment sur les évaluations. La protection juridique des territoires est aussi à mettre en place, avec un encadrement qui, par principe, doit être finalisé sur la prochaine olympiade. La gestion des conflits doit amener la fédération à intervenir avec des moyens nouveaux qu'il s'agira d'imaginer et de mettre en place.

Claude ONESTA analyse qu'à force de se pencher sur les outils, même s'il faut poursuivre ce travail, il faut aujourd'hui s'interroger sur leurs utilisations et la capacité à ne pas perdre du temps et de l'énergie. Joël DELPLANQUE complète cette analyse pour tendre également vers l'utilisation d'éléments de langage commun.

Philippe BANA confirme que l'organisation des cadres techniques est à revoir et expose plus globalement le planning des échéances de la DTN dans le cadre de la réforme territoriale. Il explique, à ce stade, les délégations déjà mises en place, le co-pilotage des dossiers, la désignation des coordonnateurs ETR.

Thierry GAILLARD présente les pistes retenues à date concernant le pacte de développement à travers la mise en place d'un partenariat gagnant / gagnant entre la Fédération et les territoires, le développement d'une complémentarité et d'une synergie au service de la déclinaison du projet fédéral et des politiques publiques, le développement quantitatif, qualitatif et durable, ainsi qu'un dialogue permanent entre tous les acteurs. Il décline ensuite les principes attendus avec un projet territorial basé sur le conventionnement, une convention par territoire sur l'olympiade, une allocation annuelle de moyens et de services, des temps d'échanges réguliers avec les acteurs clés, un système simple, lisible basé sur la confiance et la collaboration.

Le bureau directeur, élargi à la DTN, débat ensuite des contenus et de la stratégie en vue de l'assemblée générale de Nancy. Le Pacte de développement doit limiter le risque d'isolement des structures fédérales notamment des comités. C'est un outil qui doit conforter l'unité et la légitimité, par la mise en place des dispositifs d'accession vers l'élite pour décliner leur propre politique (« c'est un squelette que chacun devra étoffer !!! »).

Jacques BETTENFELD développe alors les questions relatives aux ressources humaines et les problématiques sous-jacentes liées à la réforme territoriale. Il propose la mise en place d'une commission conjointe DTN et directeurs fédéraux pour réfléchir au niveau fédéral à l'évolution du système, puis de réunir les directeurs administratifs et financiers des territoires avec des élus pour réfléchir à la nécessaire juxtaposition des moyens pour l'efficacité et la cohérence des aides attribuées. Joël DELPLANQUE suggère dans un premier temps qu'un profil de poste « directeur administratif et financier » soit développé par l'IFFE et transmis aux territoires.

Claude PERRUCHET fait un bilan d'étape sur le projet de modifications statutaires et particulièrement les choix retenus à ce jour concernant les modes de gouvernance et les scrutins de listes avec des collèges. Au regard des retours recensés dans les territoires notamment au niveau des comités départementaux, Jacques BETTENFELD préconise qu'une consultation électronique des membres du conseil d'administration soit mise en œuvre pour, le cas échéant, adapter une partie des propositions retenues lors du conseil du 11 mars dernier s'agissant du mode de gouvernance des comités départementaux.

Le bureau directeur débat de la gestion des matériels des équipes de France et des perspectives envisagées à partir de la situation constatée et des problématiques de stockage liées aux prochains déménagements mais aussi au moment où la Maison du handball sera une réalité. Quels besoins ? Quelle gestion externe ou interne, dans l'immédiat et à terme ?

Pascal BOURGEOIS puis Éric BARADAT évoquent rapidement les Parcours de performance fédérale (PPF) masculin puis féminin et leurs conséquences sur les organisations au niveau des territoires (ligues et comités) à partir de 5 objectifs stratégiques. La différenciation claire des 2 PPF et la reconnaissance d'un PPF spécifique féminin est souligné comme une notable avancée de par l'absolue nécessité de mieux travailler sur la concentration de l'élite (1/3 de licenciées féminines pour 2/3 de licenciés masculins).

L'instruction sur le sport de haut niveau scinde les PPF en un programme d'accession et un programme d'excellence sportive et prévoit la possibilité d'utiliser « des structures associées ».

A ce jour, une organisation des pôles pourrait être envisagée dans les nouvelles régions à partir de sites d'accession de 14 à 16 ans et d'excellence pour les plus de 16 ans. Le volet économique donc les moyens à mettre en œuvre devront faire l'objet de réflexions croisées. Si la DTN souhaite se coordonner et mutualiser ce qui doit l'être avec les clubs et les centres de formation agréés, il n'est pas question pour elle de se départir de la responsabilité de la formation des 15-18. Il est évident que la particularité et la situation des masculins et des féminins peuvent nous amener à des différenciations compte-tenu de l'évolution des listes féminines ce qui semble moins le cas pour les listes masculines.

Le schéma féminin est très simple avec potentiellement plusieurs sites d'accession dans un même territoire mais un seul site d'excellence regroupant physiquement les meilleures 16-18 ans du territoire (1^{er} degré de concentration) et 5 à 6 opérations annuelles transgénérationnelles regroupant au niveau national l'élite des sites d'excellence. C'est une extension du dispositif Espoir fédéral.

En masculin, s'il n'y aura qu'un seul pôle d'excellence par Territoire, il pourra selon les configurations d'implantation du professionnalisme y avoir plusieurs sites d'accueil pour les athlètes.

En masculin et en féminin, la politique d'attribution des statuts de sportif de haut niveau, les cartes d'implantation des structures, les formats de compétition de détection sont encore en cours d'élaboration.

Joël DELPLANQUE constate que beaucoup des sujets n'ont pu être traités ou de manière trop rapide et souhaite indispensable la tenue d'un nouveau bureau directeur commun avant la présentation à l'assemblée générale de Nancy, aussi il propose la date du vendredi 15 avril dans les mêmes lieux à partir de 9 h. Il conclut ce bureau directeur élargi en insistant sur la qualité requise des présentations qui seront faites en assemblée générale à Nancy.

La réunion se poursuit avec la configuration habituelle du bureau directeur.

Le bureau directeur adopte à l'unanimité un certain nombre de décisions réglementaires :

1. Claude PERRUCHET, président de la commission nationale des statuts et de la réglementation, explique que suite à un déménagement, la ligue de Guadeloupe a accordé une mutation hors période à la joueuse Marceline LEDRIN (licence n° 2501015200430) et, en application de l'article 60.3 des règlements généraux, elle lui a délivré une licence C. Toujours selon l'article 60.3 des règlements généraux, ce type de licence ne permet pas d'évoluer en compétition nationale ni, dans les ligues ultramarines, dans la plus haute division régionale. Or, dans la ligue de Guadeloupe, il n'existe qu'un seul niveau de compétition féminine pour les plus de 16 ans. Cette joueuse n'a donc aucune possibilité de pratique. Par dérogation aux dispositions de l'article 60.3 des règlements généraux, le bureau directeur autorise la ligue de Guadeloupe à délivrer à la joueuse Marceline LEDRIN une licence de type B pour lui permettre d'évoluer dans le seul niveau de compétition féminine existant dans cette ligue.
2. Le bureau directeur, sur proposition du président de la commission d'appel d'offres Jacques BETTENFELD désigne 2 membres complémentaires au sein de cette commission : Frédéric ROCHETEAU, avocat à la cour de cassation, et Didier MESOGNON, président de tribunal administratif et de cour administrative d'appel.

3. Le bureau directeur propose, d'une part, de soumettre au vote de l'assemblée générale de Nancy la proposition d'évolution de la réglementation JIPES pour 2016-2017 (suite à l'assemblée générale de la LFH du 19 mars 2016) et, d'autre part, suite au comité directeur LFH téléphonique du 23 mars 2016, le bureau directeur confirme l'avis défavorable rendu par ce dernier quant à la possibilité de recrutement de joueuses du HBC Nîmes, mis en liquidation judiciaire, hors du cadre réglementaire des jokers médicaux et/ou grossesse en vue des play-offs 2015-16, ceci afin de préserver l'équité sportive.
4. Le bureau directeur, suite à la visite de Claude SCARSI et d'Alain KOUBI en Corse le mercredi 16 mars et sur leur proposition, adopte le principe d'une avance de trésorerie de 30 K€ maximum.
5. Le bureau directeur est informé d'un échange de Michel PERSIAUX avec le secrétaire général de la ligue de Mayotte, faisant suite à une réclamation de Monsieur Kartoibi AZIDA, président du club A.J.H TSIMKOURA, par rapport à une décision prise lors de l'assemblée générale de la Ligue qui s'est déroulée le samedi 12 mars 2016, au cours de laquelle la décision d'une organisation de playoffs a été décidée pour décider des qualifications pour les finalités des championnats de France 2016. Le bureau directeur valide le courrier, à la signature du Président, élaboré par Jacques BETTENFELD et Michel PERSIAUX précisant à la ligue de Mayotte que, selon les règlements fédéraux, les décisions ne peuvent modifier les règles applicables en cours de saison.

L'ordre du jour étant épuisé, Joël DELPLANQUE lève la séance de ce bureau directeur à 12h30.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général